

Préavis n°21-2025 au Conseil intercommunal de l'ASICE

Budget de l'ASICE 2026

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Délégué·e·s,

Le Comité de direction de l'ASICE a l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°21-2025 relatif au budget de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) pour l'année 2026, pour un total d'excédents de charges avant répartitions communales de **CHF 5'468'200.-**.

1. Contexte

Selon ses statuts, l'ASICE a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Pour assumer ses tâches et responsabilités tout au long de la journée de l'élève et répondre aux évolutions de l'école, l'ASICE est fortement dépendante des décisions fédérales et cantonales et travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'EPS Cugy et environs.

2. Budget 2026

Le budget 2026 présente un excédent de charges avant répartition communale de **CHF 5'468'200.-**, soit une augmentation d'environ 1.8% par rapport au budget 2025.

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Δ B2026-B2025
Charges [CHF]	5'753'983	5'836'900	5'915'800	78'900
Revenus (sans part communale) [CHF]	- 438'681	-463'110	- 447'600	15'510
Excédent de charges [CHF]	5'315'302	5'373'790	5'468'200	94'410

Tableau 1 : Comparatif Comptes 2024 – Budget 2025 et Budget 2026

2.1 Frais de personnel

Les charges relatives au personnel de l'ASICE sont maîtrisées et restent globalement stables (CHF 1'241'500.- tous secteurs confondus, soit +1.16% par rapport au Budget 2025), ce malgré une augmentation de l'offre notamment au niveau des devoirs surveillés qui sont proposés de manière fixe les lundis, mardis et jeudis, sur deux sites (Cugy et Froideville) dès la rentrée 2025. Cette stabilité des charges globales du personnel provient en majorité de l'optimisation des transports scolaires qui permet de limiter les besoins en surveillance aux arrêts de bus.

Pour l'année 2026, les charges de personnel représentent ainsi 22.7% de l'excédent de charges de l'ASICE. Un peu plus d'un pourcent de ce montant est prévu pour la formation continue et le perfectionnement du personnel.

2.2 Charges financières

S'agissant des charges d'intérêts et amortissements en lien avec les différents investissements réalisés pour les infrastructures et l'achat de mobilier, le remboursement total au 30 juin 2025 du prêt relatif aux Préavis n°12-2015 - Achat de mobilier scolaire et n°13-2015 - Participation de CHF 40'000.- au crédit d'investissement pour l'installation de caméras de vidéosurveillance permet de diminuer les frais financiers de CHF 17'000.- par rapport au Budget 2025.

2.3 Bâtiments scolaires

En termes d'exploitation technique du Collège de La Combe, les efforts consentis ces dernières années, tant dans l'optimisation et la meilleure gestion du bâtiment que dans l'installation de panneaux photovoltaïques portent leurs fruits. Les charges en lien avec l'eau, l'électricité et le chauffage baissent d'un peu plus de CHF 15'000.- entre le Budget 2026 et le Budget 2025. Le montant prévu pour les travaux annuels d'entretien et de réparation indispensables au maintien de valeur de l'infrastructure reste identique (CHF 125'000.-). Il est ainsi notamment prévu de rénover les sols de deux salles de classe, de réparer différents stores et de procéder au changement de cylindres afin de faciliter la gestion des salles de classe.

S'agissant des frais de location et d'entretien d'espaces dans les collèges communaux, que ce soit pour les besoins scolaires, parascolaires ou administratifs de l'ASICE, le Budget 2026 s'établit à CHF 2'055'000.-, soit une baisse de 1.23% par rapport au Budget 2025. Cela prend en compte le démontage des modulaires à Morrens ainsi que la nouvelle tarification des salles de classes du Collège de la Marrionnaz à la suite de travaux de rénovation énergétique (conformément aux règles de tarification en vigueur. Globalement, les frais de location et d'entretien (hors Collège de La Combe) représentent ainsi près de 38% de l'excédent de charges global de l'ASICE (soit une baisse de 1.1% par rapport au Budget 2025), selon la répartition suivante :

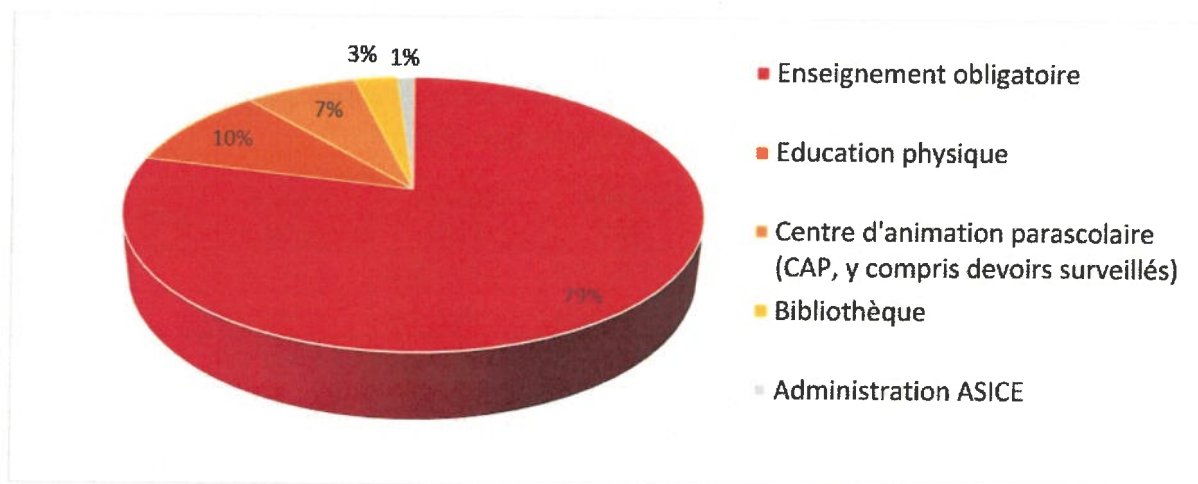


Figure 1 : Répartition des coûts de location et d'entretien des collèges communaux, selon affectation

2.4 Centre d'animation parascolaire (CAP)

Dans la poursuite de son développement, le Centre d'animation parascolaire, renommé CAP durant l'été 2025 à la suite d'un important travail de redéfinition de sa mission et de clarification des besoins en termes de personnel encadrant, se voit attribuer un espace supplémentaire au premier étage du Collège du Motty. Cela permet de répondre à l'augmentation de fréquentation, tout en offrant un espace plus propice que la cantine du Collège de La Combe pour les devoirs surveillés ainsi qu'un espace calme pour les jeunes fréquentant le CAP.

En lien avec les retours positifs d'ouvertures en soirée testés aux mois de mai et juin 2025, le Budget 2026 prévoit une légère augmentation des montants dévolus au matériel et à l'alimentation, ce afin d'organiser des ouvertures prolongées du CAP un vendredi par mois, avec un accueil libre des jeunes de la 7P et jusqu'à 18 ans.

Les frais de transport (remboursement des billets de bus pour les jeunes scolarisés à l'EPS Cugy et environs et ne disposant pas d'abonnement de transport public) restent d'actualité.

2.5 Transports d'élèves

S'agissant des transports, une baisse importante des dépenses en frais de personnel est prévue entre les Budgets 2026 et 2025, en lien avec l'optimisation des tournées, notamment en termes de temps d'attente (- CHF 26'500.- sur le poste des salaires de surveillants de bus).

Le Budget 2026 des transports scolaires, mandatés à Taxis romontois pour une durée de 5 ans à la suite de l'appel d'offres mené à fin 2023, est adapté selon le retour d'expérience du premier semestre 2025. Il inclut également les coûts relatifs à la mise en place d'un transport à destination des élèves inscrits aux devoirs surveillés à Cugy afin d'assurer un retour au lieu de domicile de manière groupée, sans déplacement individuel des parents-taxis.

Le mandat d'assistance pour l'établissement des horaires des tournées de transports scolaires, l'optimisation des enclassements, la distribution des titres de transports pour les TL ainsi que la communication avec les parents reste d'actualité, pour un montant annuel de CHF 25'000.-.

2.6 Activités scolaires collectives

Malgré un effectif total en baisse par rapport à l'année précédente (-16 élèves) et des règles de subventions inchangées, le Budget 2026 dévolu aux sorties, courses et camps (y compris transport via courses à la demande dédiées) est en hausse de 8% pour s'établir à un montant de CHF 270'000.-. Cette hausse provient principalement d'une augmentation marquée de la projection des futurs élèves de 8P pour lesquels un camp d'une semaine est organisée en France depuis de nombreuses années (Noirmoutier depuis 2023, anciennement Ile d'Yeu).

2.7 Honoraires et frais d'expertise

Outre le mandat d'assistance pour l'organisation et la gestion des transports, le Budget 2026 prévoit un montant de CHF 95'000.- pour divers honoraires et frais d'expertise en lien avec les projets en cours et à venir. Il s'agit notamment des projets de réaménagement du préau de La Combe (dans la continuité de la démarche participative menée durant l'automne 2024) ainsi que du projet d'extension de La Combe. Un conseil juridique pour la gestion des dossiers RH est également prévu.

3. Répartition de l'excédent de charges entre les communes de l'ASICE

En date du 1^{er} juillet 2025 (date de référence pour l'établissement du budget 2026), l'EPS de Cugy et environs compte un effectif total de 1'002 élèves, soit une baisse de 1.6% par rapport à la situation prévalant en début juillet de l'année précédente.

Parmi eux, 972 élèves sont domiciliés sur les 4 communes de l'ASICE (2.9% de moins que l'année précédente), avec trente élèves domiciliés à l'extérieur accueillis à l'EPS de Cugy et environs à la suite de dérogations d'enclassement et/ou des demandes particulières. Combiné à une hausse de l'excédent de charges de 1.4% par rapport au Budget 2025, cela engendre une augmentation du coût de l'élève de CHF 257.-, qui s'établit ainsi à CHF 5'626.-.

Conformément à l'Article 28, al. 4 des statuts de l'ASICE, la répartition de l'excédent de charge entre les communes se base sur le nombre d'élèves par commune et s'établit ainsi comme suit :

	Bretigny	Cugy	Froideville	Morrens	TOTAL
Nombre d'élèves 1P -11S au 01.07.2025 [-]	117	324	367	164	972
Répartition [%]	12.0%	33.3%	37.8%	16.9%	100.0%
Répartition budgétaire selon nombre d'élèves [CHF]	658'209	1'822'733	2'064'639	922'618	5'468'200

Tableau 2 : Répartition de l'excédent de charges entre les Communes de l'ASICE

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégué-e-s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis n°21-2025 du 4 septembre 2025 relatif au budget de l'ASICE 2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- d'approuver le budget de l'ASICE 2026 conformément au préavis n°21-2025 du 4 septembre 2025 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 4 septembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente



F. Roth

La Directrice ad intérim



C. Bovay

Cugy, le 4 septembre 2025.

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget 2025 de l'ASICE